

2021/0101

**DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE  
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 09/12/2021  
Reçu en préfecture le 09/12/2021  
Affiché le **09 DEC. 2021**  
ID : 059-215900358-20211209-20211209\_A00105-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt et un, le six décembre, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 16

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.COQUELET.CHATELAIN.PETIT.JOSSET.ASCONE.

Mmes MERCIER.BLANDO.WAUCHER.CAFFIAU.

Absents ayant donné procuration : M. CHRETIEN à M. SEGUIN.  
Mme STALLA à M. BADIDI.  
M. WERY à M. BADIDI.  
Mme BOURAINE à M. SEGUIN.  
M. RAVIDAT à M. ASCONE.

Absente excusée : Mme MALINGRE.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET et M. CHALDAUREILLE

Secrétaire de séance : M. PETIT.

**Objet : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A PASSER LES MARCHES DE  
RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DE SPORTS ET SALLE FRANCIS  
BAROCHE.**

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que la commune avait sollicité des subventions, l'une pour la salle de sports et l'autre pour la salle Francis BAROCHE, auprès de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports au titre de l'Ans plan de rénovation énergétique régionale.

L'Ans nous a notifié l'accord des subventions pour :

- La salle de sports, d'un montant de 130 000,00 euros, le 29 octobre 2021 ;
- La salle Francis BAROCHE, d'un montant de 185 373,00 euros, le 16 novembre 2021.

La condition d'octroi de ces subventions est que la notification des marchés doit impérativement intervenir avant le 31 décembre 2021.

En conséquence et au vu du temps imparti, deux marchés publics ont été publiés le 30 novembre 2021.

En ce sens, le conseil municipal doit donner l'autorisation au Maire pour accepter la passation de ces marchés car cette délibération fait partie des pièces à fournir au contrôle de légalité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**Accepte** que Monsieur le Maire ait passé les deux marchés de rénovation énergétique de la salle de sports et la salle Francis BAROCHE, en date du 30 novembre 2021.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,  
AVESNELLES, le 08 DEC. 2021  
Le Maire,

